

Les programmes d'enseignement de seconde et de première des voies générale et technologique et de certains enseignements de terminale de voies générale et technologique

- publiés au **BO spécial n°1 du 22 janvier 2019**.
- entrent en vigueur à la **rentrée 2019 pour les classes de seconde et de première**
- entrent en vigueur à la rentrée 2020 pour la classe de TERMINALE.

❖ **Pour le cycle terminal les années de première et de terminale des voies générale et technologique**

Fin des séries L, ES, et S.

- **Tous les lycéens suivent les mêmes enseignements communs :**

Voie générale : horaires hebdomadaires

Français en première
Philosophie en terminale
Histoire-géographie, enseignement moral et civique, **deux langues vivantes**, éducation physique et sportive, enseignement scientifique

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Voie technologique : horaires hebdomadaires

Français : 3 h en classe de première

Philosophie : 2 h en classe de terminale

Première et Terminale :

Histoire-géographie : 1 h 30 - Enseignement moral et civique : 18h annuelles

Langues vivantes **A et B + enseignement technologique en langue vivante A = 4 h (dont 1 heure d'ETLV)**

Mathématiques : 3h

- ✓ **Programmes d'enseignement rénovés**, dans une logique d'**exigence disciplinaire** et de **prise en compte des enjeux contemporains** (numérique, humanités, transition énergétique...)

- **Tous les lycéens choisissent des enseignements de spécialité :**

3 enseignements de spécialité en première (4h chacun)

PUIS **approfondissent progressivement** **2 enseignements de spécialité (6h hebdomadaires par spécialité) en terminale** = Il s'agit d'acquérir des connaissances approfondies dans les enseignements qu'ils ont choisis.

Pour les LVE : l'enseignement de spécialité est intitulé : *Langues, littératures et cultures étrangères et régionales*. L'élève ne peut choisir la **LLCE que dans une seule langue**.

Les élèves **qui le souhaitent** peuvent choisir **1 enseignement optionnel (3h)** suivi **en première et en terminale** parmi :

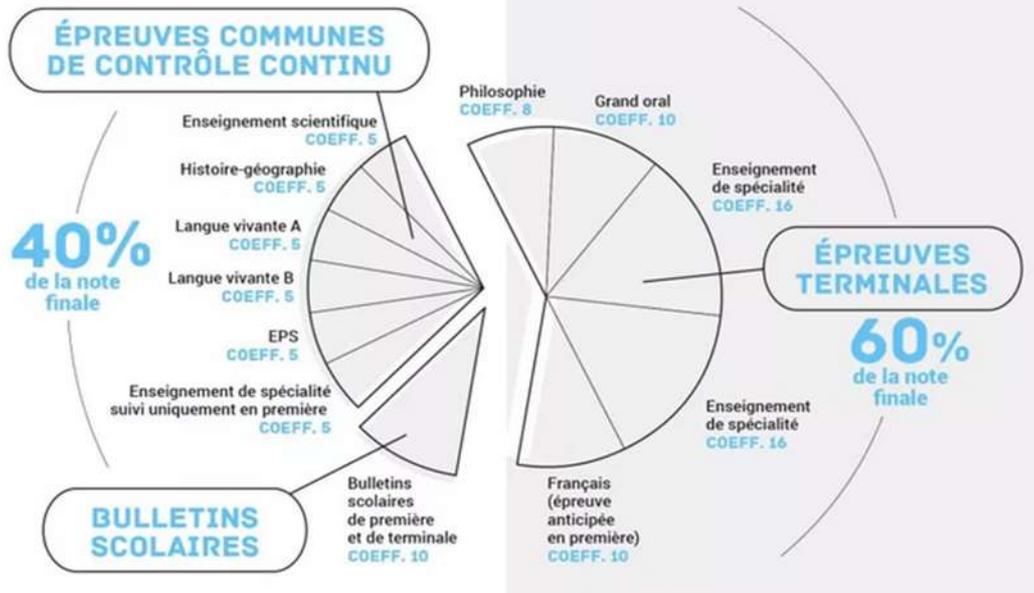
- **Langue vivante (LVC** = débutée en tant qu'enseignement d'exploration en classe de seconde), Arts, Éducation physique et sportive, Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
- **Enseignement optionnel** = renforcer ses connaissances ou compléter son profil

(En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours : « Droit et grands enjeux du monde contemporain », « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale, « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale.)

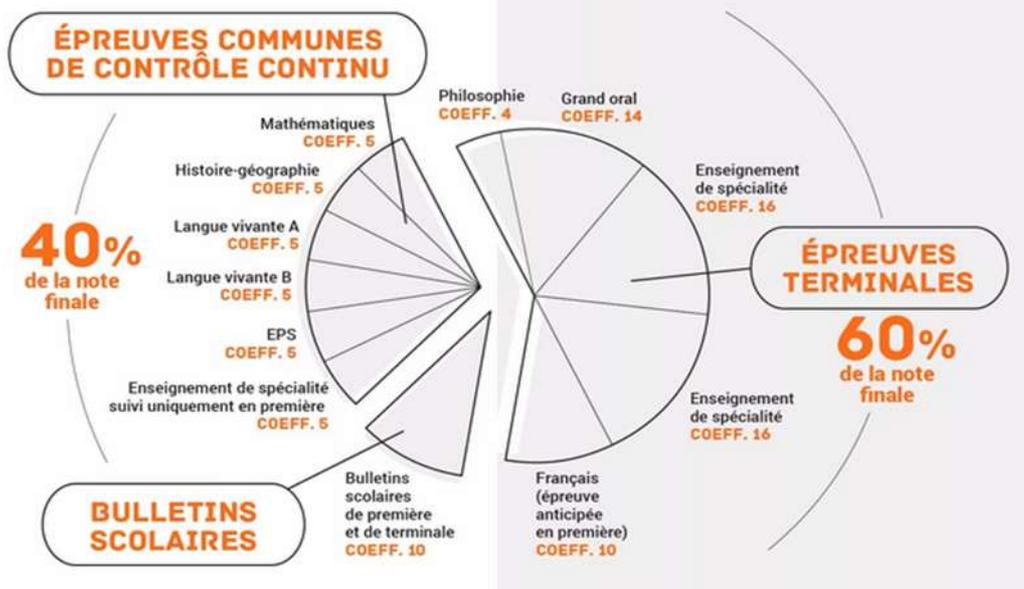
Les épreuves du baccalauréat / 2021 : voies générale et technologique

1. Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20.
 2. Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher.
 3. Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu.
 4. L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance.
- **Les épreuves terminales** comptent pour **60 % de la note finale**
 - 1 épreuve anticipée de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - **4 épreuves** en terminale :
 - 2 épreuves de spécialité
 - 1 épreuve de philosophie
 - 1 épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
 - **Le contrôle continu** représente **40% de la note finale**
 - **10 % pour la prise en compte des bulletins de 1^{re} et de terminale** dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - **30 % pour des épreuves communes de contrôle continu**
 - Les épreuves de contrôle continu sont organisées :
 - . pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.
 - . en TROIS séquences .
 - **deux séquences d'épreuves** lors des **deuxième et troisième trimestres** de première,
 - **une séquence d'épreuves** au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
 - Elles portent **sur les enseignements communs** qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale et sur l'enseignement de spécialité non poursuivi en classe de Terminale.
 - ✓ et sont organisées dans chaque lycée.
 - **Les sujets** sont **sélectionnés dans une banque nationale numérique**, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



Les épreuves en langues vivantes étrangères* = Épreuves communes en contrôle continu en classes de 1^{ère} et de Terminale**

Pour toutes les candidates et tous les candidats des voies générale et technologique, l'évaluation en LV A et B est adossée au **Cadre Européen commun de référence pour les langues** (CECRL) :

- *Niveaux attendus du CECRL en fin des études du second degré conformément à l'article D.312-16 du code de l'éducation :*
- **LVA = B2 = « niveau avancé et indépendant »**
 - **LVB = B1 = « niveau seuil »**

Les documents supports et les questions posées s'inscrivent dans le cadre des **programmes des classes de 1^{ère} et de terminale** et relèvent des **axes culturels** tels que définis dans l'arrêté du **17 janvier 2019** paru au *BOEN spécial n°1* du 22 janvier 2019.

Cf. <http://allemand.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article654>

Les coefficients :

- ✓ **LVA : coefficient 5**
- ✓ **LVB : coefficient 5**
- ✓ Si enseignement de spécialité suivi **UNIQUEMENT** en 1^{ère} : **coefficient 5**
- ✓ Epreuve finale en classe de terminale si enseignement de spécialité en terminale : **coefficient 16**

Les sujets : banque de données dans lesquelles les lycées puisent

- ✓ Pas de clause de caractère inédit

Trois temps d'évaluation répartis sur la classe de 1^{ère} et la classe de terminale : Les épreuves communes de contrôle continu s'inscrivent dans la **progressivité entre les épreuves de première et l'épreuve de terminale**.

I. Classe de première : 2 temps d'évaluation

2^{ème} trimestre : EV1 = Compréhension de l'Oral et Expression Ecrite
Durée 1h pour l'ensemble de l'épreuve
Document donné dans son intégralité : gestion du temps par le candidat

Niveaux visés : LVA : B1 / LVB : A2 - B1

CO = Document audio ou vidéo de 1mn 30, écouté 3X (avec 1 mn d'intervalle) : Compte rendu libre ou guidé en français / **10 points**

EE = Le sujet d'EE, à rédiger dans la langue cible, se fonde sur une ou deux questions en lien avec la thématique générale du document support de l'évaluation de la CO / **10 points**

Note globale sur 20

3^{ème} trimestre : EV2 = Compréhension de l'Ecrite et Expression Ecrite
Durée 1h30
Deux parties : Document donné dans son intégralité : gestion du temps par le candidat

Niveaux visés : LVA : B1-B2 / LVB : A2- B1

CE : support d'évaluation : un ou deux textes (Nombre de mots : entre 2300 et 4000 signes espaces compris : compte rendu libre ou guidé **en langue cible** / **10 points**

EE : Le sujet à traiter **en langue cible** se fonde sur une ou deux questions en lien avec la thématique de l'évaluation de la CE. Le sujet peut s'appuyer sur un document iconographique. / **10 points**

Note globale sur 20

II. Classe de terminale : 1 temps d'évaluation

2^{ème} trimestre : EV3 = épreuve écrite

Durée 2 heures

Deux parties

Niveaux visés : LVA : B2 / LVB : B1

1.

Compréhension de l'Oral + Compréhension de l'Écrit + Expression à l'Écrit : 2h00 pour l'ensemble de l'épreuve

Document donné dans son intégralité : gestion du temps par le candidat

- **CO** = Document audio ou vidéo de 1mn 30 écouté 3 X avec 1 mn d'intervalle = compte rendu libre ou guidé **en français** ;
- **CE** = 1 ou 2 textes = compte rendu libre ou guidé en **langue cible**
 - ✓ S'interroger sur le sens global du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de CO et de la CE (longueur cumulée des textes : de 2500 à 4500 signes).
- **EE** = Sujet à traiter en **langue cible**, se fonde sur une ou deux questions en lien avec la thématique générale du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de la CE et de la CO.
Le sujet peut s'appuyer sur un document iconographique.

2.

Epreuve orale individuelle* : 10 mn sans préparation**

Document iconographique ou citation = **exposé de l'élève suivi d'un entretien** avec le professeur.

- Il s'agit pour l'élève de **transférer, d'adapter ce qu'il a appris**.

1. Choix entre trois axes culturels proposés par l'examineur.

2. L'examineur propose des pistes de discussion en tenant compte du choix du candidat en proposant deux documents iconographiques ou deux citations ou un document iconographique et une citation.

3. Le candidat pendant **5 mn explique** en langue cible quelle citation **illustre à son sens le mieux l'axe choisi** et pourquoi.

4. Entretien élargi à des questions plus générales.

Note globale sur 20

NB.

La compréhension (de l'oral et de l'écrit) et l'expression (écrite et orale)

- comptent à parts égales,
- sont évaluées à partir des fiches d'évaluation et de notation.

Fiches d'évaluation et de notation jointes au sujet

Les fiches d'évaluation et de notation permettent d'évaluer les prestations des candidats **selon le rang de la langue** concernée (LVA ou B).

Epreuve en première : la spécialité non choisie en terminale

Epreuve écrite
Durée : 2 heures

- Évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité LLCER pour la classe de 1^{ère} (arrêté du 19/01/2019, BOEN spécial n°1 22 JANVIER 2019)

Synthèse d'un **dossier documentaire** composé de **3 documents** (au moins un document littéraire, un document iconographique, adossés à l'une des deux thématiques vues en classe de 1^{ère} (longueur cumulée : 4000 à 5000 signes)

- ✓ Synthèse guidée par deux ou trois questions ou consignes (minimum **300 mots**)

Note sur 20 / grille d'évaluation jointe au sujet

Option LVC

Evaluation : Bulletins de notes obtenues en 1^{ère} et en Terminale (10% de la note finale du baccalauréat),

Niveau B1 attendu en fin de Terminale

*Évaluation de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV)

Durée : 10 minutes (sans temps de préparation)

- **Prise de parole en continu** par le candidat (**5 minutes**)
- **Entretien** avec le jury (5mn)
- **Ressources utilisées** pour la prise de parole en continu = **produites par le candidat.**

Afin

- d'évaluer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concerné.
- en s'appuyant sur les *différents contextes des enseignements technologiques ou scientifiques*** du cycle terminal de la voie technologique :

**

- les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en **STL, STI2D et STD2A**
- une situation technologique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en **STHR**
- une organisation (entreprise, administration ou association) en **STMG**
- un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations en **ST2S**.

L'évaluation de l'enseignement technologique de langue vivante (ETLV) :

- ✓ **se substitue à l'épreuve d'Expression Orale de l'EV 3 (LVA du candidat)**
Cf. *** p 5.
- ✓ repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de la classe de terminale.

Le jury = deux enseignants (enseignement technologique choisi + langue vivante A) = Evaluation conjointe à partir de la **fiche d'évaluation et de notation.**

